

« *Réinventer l'énergie pour
une croissance **durable** des villes.* »

somec

Nous contacter
SOMEC
23, rue de Buchelay
78 200 Mantes-la-Jolie

somec

LE RÉSEAU DE CHALEUR DE MANTES-LA-JOLIE

Explicatif Facturation



Délégation de service public de
production et de distribution de
chaleur. Décembre 2016.
REPRODUCTION INTERDITE SANS
AUTORISATION

Explicatif des termes de facturation

Réseau de chaleur de Mantes-la-Jolie

Document didactique non contractuel, montants des prix et indices indicatifs

Les tarifs sont décomposés en trois éléments R1C, R1E et R2C

ENERGIE

R1

CONSOMMATIONS

R1C (R1E) : élément proportionnel en €/MWh utile (ou en €/HT/m³) représentant le coût des combustibles ou autres sources d'énergie réputés nécessaires, en quantité et en qualité, pour assurer la fourniture d'un MWh utile (ou m³), mesuré par les différents compteurs en sous-station, destiné à la fourniture d'énergie utilisée pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire ou d'autres usages.

Retrouvez en dernière page de votre facture l'historique de vos consommations sur 13 mois glissants



SERVICE

+

R2

ABONNEMENT DE BASE

=

r2.1

+ r2.2

+ r2.3

+ r2.4

- r.sub

+ r.foncier

+ r2.q

DETAILS DU R2

R2 : élément fixe en € par Unité de Facturation Forfaitaire souscrits (en kW), et représentant la **somme des coûts unitaires** suivants :

- **r2.1** : terme relatif à l'électricité motrice pour la chaufferie gaz et le réseau, à l'exclusion de celle relative à la chaufferie biomasse qui est incluse dans le terme R1bois
- **r2.2** : terme relatif à la conduite, l'entretien et la maintenance des installations de production biomasse, de production gaz, de distribution et des sous stations
- **r2.3** : terme relatif au gros entretien et renouvellement des installations de production biomasse, de production gaz, de distribution et des sous-stations
- **r2.4** : terme relatif au financement à 100% des installations de production biomasse
- **r.sub** : terme relatif aux subventions de toutes natures et venant en déduction du terme r24 de financement (terme négatif)
- **r.foncier** : terme relatif à la redevance d'occupation du domaine public du terrain sur lequel sera construit la centrale de production biomasse dans la limite de 1,50 € TTC/MWh
- **r2.q** : terme relatif au coût des quotas de CO2 nécessaires à l'exploitation des installations de production

somec

Lieu de règlement :
28, boulevard Pesaro – TSA 17117 92739 Nanterre Cedex
IBAN : FR76 3000 3031 7500 0201 0311 274
BIC : SOGEFRPP

2

1. Références

1

Facture n° xxx du xx/12/2013
Payable pour le XX/01/2014
Cycle : 2013/2014
Échéance au 30/11/2013
Période de facturation: 01/11/2013 au 30/11/2013

CLIENT
Adresse
CP
Ville

3

Une question sur votre facture
PERREAU Aurélie – Tél.: +33 1 55 67 68 72

5

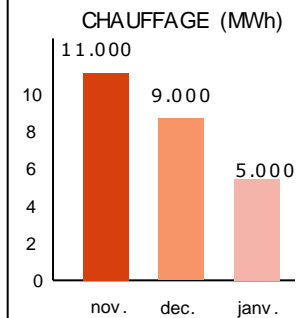
Vos références
Police abonnement du 25/02/1965 et avenants

Nos références
Contrat n°0042427A / D59108P / 0171 R78 A P62 / A P

4

A rappeler lors du paiement : 0078043N / Facture n°XXX

2. Récapitulatif de votre facture



S/ST. XXX ZUP VAL FOURRE MANTES LA JOLIE

Tarif général Chauffage

CHAUFFAGE	Quantités	Prix	TVA	Montant HT
R1C	157,000 MWh	37.24	5,5 %	5 846,68 €
Total à facturer				5 846,68 €
MONTANT TVA (5,5%)				321,57 €

TOTAL TTC à payer 6 168, 25 €

3. Pour votre information

Vous pouvez opter pour la dématérialisation de vos factures. Pour en savoir plus, contactez votre contact facturation.

Au verso de votre facture, retrouvez le détail des services fournis avec leurs prix et révisions de prix.

Page 1 sur 3

1

Références de la facture.
La date limite de paiement et la période facturée.

4

Les références à rappeler **pour votre paiement.**

6

Retrouvez dans cette zone **toutes les nouveautés** contractuelles ou réglementaires.

2

Le lieu de règlement de votre facture.

5

Vos références
Date d'effet et référence(s) de votre contrat.

7

Les informations essentielles regroupées dans un tableau: consommation, prix HT et TTC, montant(s) TVA.

3

Votre interlocuteur et les références à rappeler **en cas d'appel.**

6

7

4. Détail des redevances hors taxes R1C

CHAUFFAGE			USINE		
Energie	Coef. Mixité	Libellé	Détail du calcul	Référence	
BOIS	0,700000	Prix révisé	26,84 € x 1,156615	Révision A	31,04 €
GAZ	0,300000	Prix révisé	32,84 € x 1,574079	Révision B	51,69 €
Prix mixte 1 = 0,7 x 31,04 + 0,3 x 51,69 = 37,24 €					

CHAUFFAGE		USINE		R1C- COMBUSTIBLE	
Période	Libellé	Détail du calcul	Référence	Résultat HT	
01/11/2013 au 30/11/2013	Prix révisé	37,24€	Mixte 1		
01/11/2013 au 30/11/2013	Montant redevance	37,24 x 157,000 MWh	Conso 1	5 846,68 €	
				TOTAL HT 5846,68 €	

5. Révision des prix R1C

Révision A – Révision au 01/11/2013 au 30/11/2013

$$0,45 \times \frac{ICHT}{ICHT_0} + 0,30 \times \frac{T}{T_0} + 0,15 \times \frac{IPAM}{IPAM_0} + 0,10 \times \frac{IPE}{IPE_0}$$

Réf.	Libellé variable	Valeur finale	Valeur contrat
ICHT	COUT HORAIRE TOUS SALARIES IME	113,100000 /	99,400000
T	LOC. VEHICULES INDUST. « DISTR »	224, 04000 /	200,850000
IPAM	IPAMPA GENERAL	112,70000 /	98,800000
IPE	PRODUITS ENERG. TOUS USAGES	123,30000 /	88,800000
Coefficient de révision			1,156615

Détail des prix et indexations

Prix	Période	Référence	Date d'effet	Jours	Valeur	Moyenne proratas du temps
ICHT	01/11/2013 au 30/11/2013	SUPPL. MTPB N.5734 (ICHT-IME)	18/10/2013	30	113,10000/	113,10000
T	01/11/2013 au 30/11/2013	SUPPL. MTPB N5730 (ACT-DA)	20/09/2013	30	224,04000/	224,04000
IPAM	01/11/2013 au 30/11/2013	INSEE Identifiant 001663948	29/11/2013 rectifié le 31/01/2013	30	112,70000	112,70000
IPE	01/11/2013 au 30/11/2013	INSEE Identifiant 001652143	29/11/2013 rectifié le 28/02/2014	30	123,30000/	123,30000

Révision B – Révision au 01/11/2013 au 30/11/2013

38,864 / 24,69

Ref	Libellé Variable	Valeur finale	Valeur contrat
Coefficient de révision			1,574079

Du 01/11/2013 au 31/12/2013

CHAUFFAGE		USINE			R1C- COMBUSTIBLE	
Compteurs	Index Fin	Index début	Consommation	Coef. conversion	Résultat	A facturer
CHAL SS62	14 195.000	14 038.000	157.000		157.000	
Consommation 1 à facturer					157,000 MWh	

Détails de l'explicatif facture

Prix unitaires R1 bois et R1 gaz à date de facturation

Coefficients de révision R1 bois et R1 gaz issus du calcul détaillé au paragraphe 5

Prix unitaires de base contrat R1 bois et R1 gaz

Détail du calcul du tarif unitaire R1C (ou R1E) révisé en date de facturation

Détermination du coefficient de révision du R1 bois – formule complète de révision

Détail des valeurs finales et initiales des indices utilisés dans la formule de révision et détermination du coefficient de révision

Détails, origines des publications et dates d'effet des indices de révision

Détermination du coefficient de révision du R1 gaz

Détail du relevé des compteurs en sous station

1. Références

Facture n° xxx du xx/12/2013
Payable pour le XX/01/2014
 Cycle : 2013/2014
 Échéance au 30/11/2013
 Période de facturation: 01/11/2013 au 30/11/2013

CLIENT
 Adresse
 CP
 Ville

1

3

Une question sur votre facture
 PERREAU Aurélie – Tél.: +33 1 55 67 68 72

5

Vos références
 Police abonnement du 25/02/1965 et avenants

4

Nos références
 Contrat n°0042427A / D59108P / 0171 R78 A P62 / AP

A rappeler lors du paiement : 0078043N / Facture n°xxx

2. Récapitulatif de votre facture R2

S/ST. XX ZUP VAL FOURRE MANTES LA JOLIE

SERVICE	Résultat HT	TVA
CHAUFFAGE	11 481,27 €	
Sous-Total (TVA 5,5 %)	11 481,27 €	631,47 €
VENTES PRESTATIONS CO2	381,54 €	
Sous-Total (TVA 5,5 %)	381,54 €	20,98 €
SUBVENTIONS	-791,32 €	
Sous-Total (TVA 5,5 %)	-791,32 €	-43,52 €
REDEVANCE R24 SOMEC	4 135,92 €	
Sous-Total (TVA 5,5 %)	4 135,92 €	227,48 €
Total	15 207,41 €	836,41 €

Total TTC à payer 16 043,82 €

3. Pour votre information

Vous pouvez opter pour la dématérialisation de vos factures. Pour en savoir plus, contactez votre contact facturation.

Au verso de votre facture, retrouvez le détail des services fournis avec leurs prix et révisions de prix.

1

Références de la facture. La date limite de paiement et la période facturée.

4

Les références à rappeler pour votre paiement.

6

Retrouvez dans cette zone toutes les nouveautés contractuelles ou réglementaires.

2

Le lieu de règlement de votre facture.

5

Vos références Date d'effet et référence(s) de votre contrat.

7

Les informations essentielles regroupées dans un tableau : prix HT et TTC, montant(s) TVA.

3

Votre interlocuteur et les références à rappeler en cas d'appel.

4. Récapitulatif de votre facture (R2 détaillé)

S/ST. XX ZUP VAL FOURRE MANTES LA JOLIE

Produit	Résultat HT	TVA
CHAUFFAGE		
R21 – PRESTATIONS	705,13 €	
R22 – PRESTATIONS	8 040,58 €	
R23 – GARANTIE TOTALE	2 139,97 €	
Rfoncier - PRESTATIONS	595,59 €	
Sous-Total (TVA 5,5%)	11 481,27 €	631,47 €
VENTES PRESTATIONS CO2		
Rq - PRESTATIONS	381,54 €	
Sous-Total (TVA 5,5%)	381,54 €	20,98 €
Rsub - FINANCEMENT		
Sous-Total (TVA 5,5%)	-791,32 €	-43,52 €
REDEVANCE R24 SOMEC		
R24 - FINANCEMENT	4 135,92 €	
Sous-Total (TVA 5,5%)	4 135,92 €	227,48 €
Total	15 207,41 €	836,41 €
Total TTC à payer		16 043,82 €

5. Indexations et révisions des prix unitaires

Vous trouverez sur les pages suivantes de votre facture les mécanismes de révision des différents postes du prix R2, suivant les mêmes logiques que sur l'explicatif de la facture R1.

Les redevances R21, R22, R23, R24, Rfoncier, Rq et Rsub présentées sur la partie « 2 et 3. Récapitulatif de votre facture » et présentées dans cet explicatif, correspondent aux prix unitaires appliqués à votre souscription.

Vous retrouverez votre puissance souscrite dans l'annexe « 4. Détail des redevances hors taxes » de la facture.